



Séance du 9 mars 2016

Le neuf mars deux mille seize à dix-huit heures, le Conseil municipal de Durtal, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Corinne BOBET, Maire.

Convocation : 2 mars 2016

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 21 : Mmes Bellay (arrivée à 18h45)- Bobet- Corlay- David- Descamps- Desmarres- Dubois(arrivée à 19h35)- Feryn- Galay- Quarante MM. Augeul- Dugrippe- Farion- Gravouil- Guitton- Jault- Malinge – Neslo- Pilon- Poulain- Tartoué.

Absente : 1 : Mme Vieron

Absente excusée : 1 : Mme Lemeur

Secrétaire de Séance : M. Tartoué

Affichage : 10 mars 2016

Sommaire :

- I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015
- II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2015
- III- Finances
 - a- Approbation du compte de gestion 2015 de la commune
 - b- Approbation du compte de gestion 2015 budget annexe assainissement
 - c- Vote du compte administratif et affectation du résultat de la commune
 - d- Vote du compte administratif et affectation du résultat budget annexe assainissement
 - e- Vote des subventions allouées aux associations
 - f- Vote du taux des trois taxes
 - g- Vote du budget primitif 2016 de la commune
 - h- Vote du budget primitif 2016 budget annexe assainissement
 - i- Tarif des loyers du groupe scolaire au 01/04/16
 - j- Admission en non-valeur
 - k- Demande de subvention DETR façades et menuiseries de l'école
- IV- Administration Générale
 - a- Recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de Morannes sur Sarthe
- V- Urbanisme – Voirie
 - a- Convention d'entretien et financière RD 323 avec l'ATD
 - b- Cessions de chemins ruraux
 - c- Centre de traitement JUGE
 - d- Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner 2015
- VI- Culture
 - a- Compte-rendu de la commission Culture
- VII- Questions orales
 - a- Marché étude et suivi des boues de la station d'épuration
 - b- Demande de subvention local des associations

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 26 novembre 2015

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 28 décembre 2015

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2015.

III – Finances :

a)- 16030901 : Approbation du Compte de Gestion 2015 de la Commune de Durtal, dressé par Monsieur Denis Trillot, Trésorier

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

➤ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b)- 16030902 : Approbation du Compte de Gestion 2015 budget annexe assainissement de la Commune de Durtal, dressé par Monsieur Denis Trillot, Trésorier

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion bonne et exacte.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

➤ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c)- 16030903 : Vote du Compte Administratif 2015 de la Commune de Durtal

Le Conseil municipal,

Sous la présidence de M. Alain Neslo, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Madame le Maire de DURTAL.

1°) – Lui donne acte du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	2 475 323.17 €
Recettes de fonctionnement :	3 993 339.67 €
d'où un excédent de :	1 518 016.50 €
Dépenses d'investissement :	429 513.00 €
Recettes d'investissement :	8 929 667.35 €
d'où un excédent cumulé de :	8 500 154.35 €

Après en avoir délibéré,

➤ Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	1 518 016.50 €
---	----------------

d)- 16030904 : Vote du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Assainissement

Le Conseil municipal,

Sous la présidence de M. Alain Neslo, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Madame le Maire de DURTAL.

Après en avoir délibéré,

1°) – Lui donne acte du Compte Administratif 2015 - Budget Annexe Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	98 844.11 €
Recettes de fonctionnement :	165 164.42 €
d'où un excédent de :	66 320.31 €

Dépenses d'investissement :	73 937.51 €
Recettes d'investissement :	439 136.17 €
d'où un excédent de :	365 198.66 €

➤ Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit au :

Compte 1068 : Excédent fonctionnement capitalisé 66 320.31 €

e)- 16030905 : Vote des Subventions allouées par la Commune à diverses associations au titre de l'année 2016

Le Conseil municipal,

Sur propositions de la commission vie associative,

Mmes Corlay et Quarante, MM. Augeul, Farion, Neslo et Pilon n'ont pas participé pas au vote,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de verser les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Subvention votée
Aikido	150
Aiglons durtalois	2 600
Les arts à la campagne	200
APE	2 700
Ass. Tir durtalois	1 250
BABEL	450
Ballade du temps jadis	3 000
Bike Brothers	1 000
Boër durtalois	700
Budo Club	350
Comice agricole	1 980
Comité d'Animation durtalois	2 000
Durtal pétanque club	775
Fête du Loir	7 200
Hand Ball Club durtalois	2 200
Happy Gym	800
Jumelage	1 000
Judo Club	1 500
Les Ni-Pongs	2 500
Moto club les rairies	1 500
Petit Tivoli	350
Société des courses de Durtal	1 000
Durtal Vélo Club (+Durtal vtt)	3 000
Jeanne d'Arc Modern'Jazz	1 200

Tennis Club durtalois	1 600
Voix de Chambiers	500
Sous-Total	41 505
OGEC	42 925
Total	84 430
Réserve	570
Total Général	85 000

Discussion sur le montant alloué aux associations :

La somme annuelle de 42 000 € bloquée sur le mandat apparaît problématique pour certains conseillers car elle ne laisse pas de marge de manœuvre. Pour cette année, le montant attribué sera de 42 000 €.

f)- 16030906 : Vote du taux des trois taxes

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission de finances qui souhaite maintenir le taux des trois taxes.

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de maintenir le taux des 3 taxes à savoir :

✓	Taxe habitation	14, 37 %
✓	Foncier bâti	24, 62 %
✓	Foncier non bâti	44, 19 %

g)- 16030907 : Vote du Budget Primitif 2016 - Commune de Durtal

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de la commission de finances,

Après en avoir délibéré,

➤ Adopte le budget primitif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à :	3 673 000. 00 €
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à :	10 791 000. 00 €

h)- 16030908 : Vote du Budget Primitif 2016 du Budget annexe assainissement

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission de finances,

Après en avoir délibéré,

➤ Adopte le Budget annexe assainissement 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à :	133 000.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à :	661 700.00 €

i)- 16030909 : Tarif des loyers du groupe scolaire au 1^{er} avril 2016

Le Conseil municipal,

Vu le loyer mensuel fixé à 207.00€ pour un type 3 en 2015,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le nouveau tarif à compter du 1^{er} avril 2016,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de fixer à 210 € le loyer mensuel des logements de type 3 du groupe scolaire à compter du 1^{er} avril 2016.

j)- 16030910 : Admission en non-valeur

Le Conseil municipal,

Considérant l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes de restaurant municipal d'un montant total de 12.45 €,

Considérant la demande du Trésorier en date du 21 janvier 2016 sollicitant le Conseil municipal pour une admission en non-valeur,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de l'admission en non-valeur d'un montant total de 12.45 €.

k)- 16030911 : Demande de subvention DETR façades et menuiseries de l'école

Le Conseil municipal,

Considérant les problèmes de fissures et de détériorations des ravalements du groupe scolaire,

Considérant le mauvais état de certaines menuiseries extérieures ne permettant plus une étanchéité à l'air,

Considérant qu'il y a lieu d'y remédier,

Après en avoir délibéré,

➤ Approuve l'avant-projet réalisé par le cabinet Pierres.

➤ Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 35 % du montant des travaux.

➤ Approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

Coût des travaux : 303 900 € HT

Honoraires, M.O., SPS, CT, D.O., imprévus : 60 660 € HT

TOTAL :

364 560 € HT

Recettes :

DETR, taux 35 % : 127 596 € HT

Autofinancement, taux 65 % : 236 964 € HT

TOTAL :

364 560 € HT

IV – Administration générale :a)- 16030912 : Recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de Morannes sur Sarthe

Le Conseil municipal,

Vu les articles L5211-6-1 et L5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral D3-2001-1060 du 24.12.2001 portant sur la création de la Communauté de communes les Portes de l'Anjou,

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCL/2015-69 du 02.11.2015 portant sur la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de MORANNES SUR SARTHE,

Vu la délibération 2016-005 en date du 05.01.16 de la commune MORANNES SUR SARTHE relative à la demande d'adhésion à la CCPA,

Vu l'arrêté préfectoral DCRL/BCL/2016-5 du 19.01.16 concernant le rattachement de MORANNES SUR SARTHE à la CCPA à compter du 1^{er} février 2016,

Vu la délibération 160128-47 en date du 28 janvier 2016 de la Communauté de communes les Portes de l'Anjou (CCPA) relative à la recomposition du Conseil communautaire consécutive à l'adhésion de la commune MORANNES SUR SARTHE,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

➤ Adopte par accord local l'établissement de 25 sièges communautaires répartis entre les communes membres comme suit :

Communes membres de la CCPA	Nombre de délégués communautaires par commune
DURTAL	9
MORANNES SUR SARTHE	6
DAUMERAY	5
LES RAIRIES	3
MONTIGNE LES RAIRIES	2
Nombre total de délégués communautaires	25

➤ Charge Mme le Maire de transmettre cette décision au Préfet et à la Présidente de la CCPA dans les délais fixés par la loi.

V – Urbanisme - Voirie :a)- 16030913 : Convention d'entretien et financière RD 323 avec l'ATD

Le Conseil municipal,

Considérant les futurs travaux réalisés sur la RD 323,

Après en avoir délibéré,

➤ Charge Mme le Maire de signer une convention avec l'ATD pour :

- Autoriser la commune à réaliser l'aménagement de la traversée d'agglomération du PR 3+295 au PR 3+950.
- Fixer à 46 656.00 € HT la participation du Département pour la réfection de la couche de roulement.
- Dire que l'entretien courant de la chaussée sera à la charge de la commune et l'entretien lourd à celle du département.

b)- Cessions de chemins ruraux :

M. Neslo expose que l'aliénation de différents tronçons de chemins ruraux appartenant à la commune de Durtal est envisagé afin de permettre aux particuliers un accès direct à leurs parcelles et de désenclaver par là même ces chemins. Il est proposé au Conseil municipal d'engager la procédure d'aliénation de ces chemins ruraux au titre à l'article L 161-10 alinéa 1 du code rural.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 161-10 alinéa 1 du code rural,

Considérant la sollicitation de l'avis des domaines,

Après en avoir délibéré,

➤Autorise l'aliénation des chemins suivants, ces chemins ruraux n'étant plus affectés à l'usage du public :

	lieu	superficie
1	Chemin de la Bellangerie	3224 m ² environ
2	Chemin de la Rivauderie	172 m ² environ
3	Chemin de la Gauffrie	532 m ² environ
4	Chemin de la Promenade	56 m ² environ
5	Chemin de la Colinière	530 m ² environ
6	Chemin du Fresne	581 m ² environ
7	Chemin des Petites Haies	2349 m ² environ
8	Chemin des Grandes Haies	633 m ² environ
9	Chemin de la Godinière	1127 m ² environ
10	Chemin commune/SCE	585 m ² environ
11	rue des Lilas	260 m ²
12	Chemin de la Motte Grollier et Plaisance	4111 m ² environ
13	Chemin d'éventard	2609 m ² environ

- Autorise l'ouverture d'une enquête publique.
- Autorise la fixation par voie d'arrêté municipal des modalités de l'enquête publique d'une durée de quinze jours et la nomination d'un commissaire enquêteur.
- Autorise l'affichage de l'arrêté en mairie et aux extrémités des chemins concernés ainsi que sur les tronçons faisant l'objet de l'aliénation.
- Dit que l'ensemble des frais liés à ces opérations sera à la charge des acquéreurs. Le prix de vente définitif sera précisé, suite à l'avis des domaines, dans une autre délibération.

c)- Centre de traitement JUGE :

Au vu du contexte économique actuel, la Société Camille Juge envisage de diversifier ses activités. A ce titre, elle souhaite développer sur son site de Maupas un centre de recyclage et de stockage des matériaux de déconstruction sur d'anciennes parcelles de la carrière, qui ont fait l'objet d'une renonciation du droit d'exploiter en 2014.

Parallèlement, elle souhaite étendre le périmètre de la carrière en agrandissant sa zone d'extraction par l'ajout de plusieurs groupes de parcelles situées au Nord de la carrière actuelle, sur les communes de Les Rairies et Durtal.

Cela implique donc une révision du PLU des Rairies et de Durtal.

Afin de rationaliser les coûts, il est proposé au Conseil municipal un groupement de commande avec la commune des Rairies quant au choix d'un cabinet urbaniste qui mènera en parallèle la procédure sur chaque commune.

1) 16030915 : Groupement de commande pour le choix d'un cabinet urbaniste

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

Considérant la nécessité d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme de Durtal et des Rairies,

Considérant les économies d'échelle susceptibles d'être réalisées dans le cadre d'un groupement de commandes afin de recruter un cabinet urbaniste,

Après en avoir délibéré,

➤ Autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les Communes de Durtal et des Rairies.

➤ Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le choix d'un cabinet urbaniste pour une modification des Plans Locaux d'Urbanisme. Cette convention sera conclue pour les besoins propres aux membres du groupement et annexée à la présente délibération.

- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec la commune des Rairies.
- Accepte que la commune de Durtal soit désignée comme coordonnatrice du groupement ainsi formé.
- Autorise Mme le Maire à signer le marché à intervenir pour ses besoins propres.

2) 16030916 : Election du représentant de la Commission d'Appel d'Offres pour le lancement d'une consultation pour le choix d'un cabinet urbaniste

Le Conseil municipal,

Vu la convention de groupement de commande signée entre la commune de Durtal et la commune des Rairies pour le choix d'un cabinet urbaniste pour une modification des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant que la convention précisant que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes doit être composée comme suit:

- * un membre titulaire et un membre suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.
- * La commission d'appel d'offres du groupement est présidée par un représentant du coordonnateur.

Après en avoir délibéré,

- Désigne Mme Corinne Bobet, Maire, ou son représentant M. Charles Gravouil, Présidente de la Commission d'Appel d'Offres.
- Ont été déclarés élus :

Titulaire : M. Daniel POULAIN

Suppléant : M. Loïc DUGRIPPE

d)- Informations sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner 2015 :

Vous trouverez ci-dessous, pour information, l'ensemble des déclarations pour l'année 2015 :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	SITUATION DU TERRAIN	PARCELLE	DATE DE LA DIA
MARADAN	SODEMEL	COMCOM	Les santonnieres	YD 18 57 108 109 110 112 120 122 123 126 127 YE 68 70 71 73 75 76 78 79 80 81 82 83 84 85 YH 124	12/01/2015
MARADAN	BOULOGNE	MARTINEAU	4 rue Van Gogh	YC 115	20/01/2015
MARADAN	RIGAL	PANCHEVRE	42 rue des petits champs	C 1705	12/01/2015
MARADAN	DESLANDES	CUQUEMEL	44 rue Beau site	C 727	04/02/2015
MARADAN	VEDIS	DUBLE VEDIS	7 allée des tilleuls	AB 258	04/02/2015
MARADAN	DUCCLOU	ORY LELIEGE	10, 12, 14, 16 grande rue	C 325	19/02/2015
LAFARGUE	GAUDIN	DE RIGAL	12 avenue de Paris	C 947	17/02/2015

BOUWYN	TESSIER	LEFEBVRE	68 rue St Pierre	AB 30	27/02/2015
KERHARO	PODELIHA	BEAUMIER	24 rue des lilas	C 1637 1658	16/03/2015
KERHARO	PODELIHA	BODONIER	49 rue des lilas	C 1586 1587	16/03/2015
LAFARGUE	GAUDIN	DE RIGAL	12 avenue de Paris	C 947	19/03/2015
MARADAN	VAUGOYEAU	BESNARD	34 rue St Léonard	AD 102	19/03/2015
MARADAN	ROULIERE	NESLO BELIN	32 rue de la jothuère	C 1080	19/03/2015
MARADAN	CABARET	BRARD	6 ter route de sablé	AC1	31/03/2015
MARADAN	SANTOS	HINAULT	27 rue de la Rochefoucault	AE 40 41	30/04/2015
MARADAN	DAILLER	DESCAMPS	la croix St Gilles	C 1766	30/04/2015
MARADAN	THIBAUT	SCSL	La Gilberdière	E 13 14 71 549	30/04/2015
MARADAN	FOUILLET	AMOSSE HUWART	60 62 grande rue	C 752 1514 1515 1516	13/05/2015
KERHARO	MALET	PATURAUD	45 rue des Lilas	C 1590 1591	27/05/2015
KERHARO	TOUCHE	BELLAY	Clairomain	C 1742p	01/06/2015
MARADAN	SANCEREAU	LAIR HUBI	Champs de l'entinière	C 1490	08/06/2015
MARADAN	LABARRE	ADJARI	24 rue des Petits Champs	C 1141	10/06/2015
MARADAN	HERIVEAU	LENOIR	100 rue St Pierre	AB46	29/06/2015
MARADAN	PRUD'HOMME	LES CARRIERES DE SEICHES	Billot	E 15	30/06/2015
GRANDPIERRE	LEBOUVIER	SUILLEROT	5 rue de la mairie	AC 285	02/07/2015
MARADAN	SCI Atlantique Habitat		la petite antinière	ZM135	19/08/2015
BAVIERE	BOITERIE	RENAULT	5 rue des déportés	AC 354, 358, 560	19/08/2015
HERVE	SCI La Saulaie	SOREAU	25 rue de la Plissonnière	E 602, 608, 810	25/08/2015
MARADAN	GUILLOU	BOURDEAU	L'Antinière	C 220	27/08/2015
KERHARO	BRIDONNEAU	GOUIN	16 rue du Maréchal Leclerc	AC 282	01/09/2015
MARADAN	COMCOM	MSMG	ZA Pont Rame	E 944	17/09/2015
MARADAN	ACANTHE	GAUDIN	8 rue Joachim du Bellay	E 898	23/09/2015
MARADAN	MORIN	SOUCHARD	13 avenue d'Angers	AD 225	30/09/2015
CIRMAN	SAMO	KAKE- MALGRAS	44 rue des Petits Champs	C 1704	05/10/2015
KERHARO	TIBERGE	MONNIER	11 rue Berthe Morisot	K 625	06/10/2015
KERHARO	VAUTRAIN	DAILLERE	14 rue Beau site	AC 401	14/10/2015
MARADAN	ACANTHE	BOUTIER	6 rue Pierre de Ronsard	E 911	20/10/2015
MARADAN	CHALMONT	LATOUR	6 rue Axilette	AE 98	02/11/2015
MARADAN	ACANTHE	FRESNEAU	26 rue Julien Gracq	E 893	02/11/2015
THEBAULT	TORRELLI	RABEAU	32 avenue d'Angers	AD 266	18/11/2015
ROY	SHE	EVAIN	6 rue du Bois Thomas	YB 63	30/11/2015
KERHARO	CHETOU	MORIN	47 bis rue St Léonard	AD 69 70 70 76 77 79 80	10/12/2015
MARADAN	BIAIS	MALET	2 rue des glycines	C 1191 1354	10/12/2015
MARADAN	TELOU	CONTRE	92 rue St Pierre	AB 330	10/12/2015
MARADAN	SCI LES EGLANTIERS	BIGOT	19 rue du Général Oudry	AC 221	15/12/2015
MARADAN	ACANTHE	DE BROUWER	6 rue Joachim du Bellay	E 899	16/12/2015
MARADAN	SODEMEL	GOUABAULT	2 impasse Edgar Degas	K 645	21/12/2015
PAULET	JJSM	CHENOT	allée des Tilleuls	YC 69	21/12/2015

VI- Culture :a)- Compte rendu de la commission Culture : annexe

Le compte rendu est validé.

VII- Questions oralesa)- 16030917 : Marché étude et suivi des boues de stations d'épuration

Le Conseil municipal,

Considérant le suivi des boues de stations d'épuration par le SICTOM,

Considérant la répartition du coût entre les communes et la Communauté de Communes Loir et Sarthe

Après en avoir délibéré,

➤ Autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SICTOM.

b)- 16030918 : Demande de subvention local des associations

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2016,

Considérant le projet de construction d'un local destiné à un usage associatif,

Après en avoir délibéré,

➤ Approuve l'avant-projet réalisé par le cabinet Brunet

➤ Sollicite une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local au taux de 60 % du montant des travaux.

➤ Approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

Coût des travaux : 280 000 € HT

Honoraires, M.O., SPS, CT, D.O., 35 000 € HT

imprévus :

TOTAL :

 315 000 € HTRecettes :

CIRC, taux 60 % : 189 000 € HT

Autofinancement, taux 40 % : 126 000 € HT

TOTAL :

 315 000 € HT

c)- Acquisition éventuelle de l'immeuble de la Poste :

Accord de principe pour effectuer la transaction.

Sans autre question, la séance est levée à 20h20.

Liste des délibérations de la réunion du 9 mars 2016 :

- 16030901 : Approbation du compte de gestion 2015 de la commune
- 16030902 : Approbation du compte de gestion 2015 BAA
- 16030903 : Vote compte administratif et affectation du résultat de la commune
- 16030904 : Vote compte administratif et affectation du résultat BAA
- 16030905 : subventions allouées aux associations
- 16030906 : Vote du taux des trois taxes
- 16030907 : Vote du budget primitif 2016 de la commune
- 16030908 : Vote du budget primitif 2015 budget annexe assainissement
- 16030909 : Tarif des loyers du groupe scolaire au 01/04/16
- 16030910 : Admission en non-valeur
- 16030911 : Demande de subvention DETR façades et menuiseries de l'école
- 16030912 : Recomposition Conseil communautaire adhésion de Morannes/Sarthe
- 16030913 : Convention d'entretien et financière RD 323 avec l'ATD
- 16030914 : Cessions de chemins ruraux
- 16030915 : Groupement de commande centre déchets JUGE
- 16030916 : Représentant CAO centre déchets JUGE
- 16030917 : Marché étude et suivi des boues de stations d'épuration
- 16030918 : Demande de subvention local des associations

Mme BOBET Corinne

M. AUGÉUL Guy

Mme BELLAY Nadine

Mme CORLAY Isabelle

Mme DAVID Jeannine

Mme DESCAMPS Josée

Mme DESMARRES Nicole

Mme DUBOIS Céline

M. DUGRIPPE Loïc

M. FARION Pascal

Mme FERYN Françoise

Mme GALAY Christine

M. GRAVOUIL Charles

M. GUITTON Didier

M. JAULT Dominique

Mme LE MEUR Cécile

M. MALINGE Olivier

M. NESLO Alain

M. PILON Jean-Yves

M. POULAIN Daniel

M. QUARANTE Julie

M. TARTOUE Julien

Mme VIERON Virginie